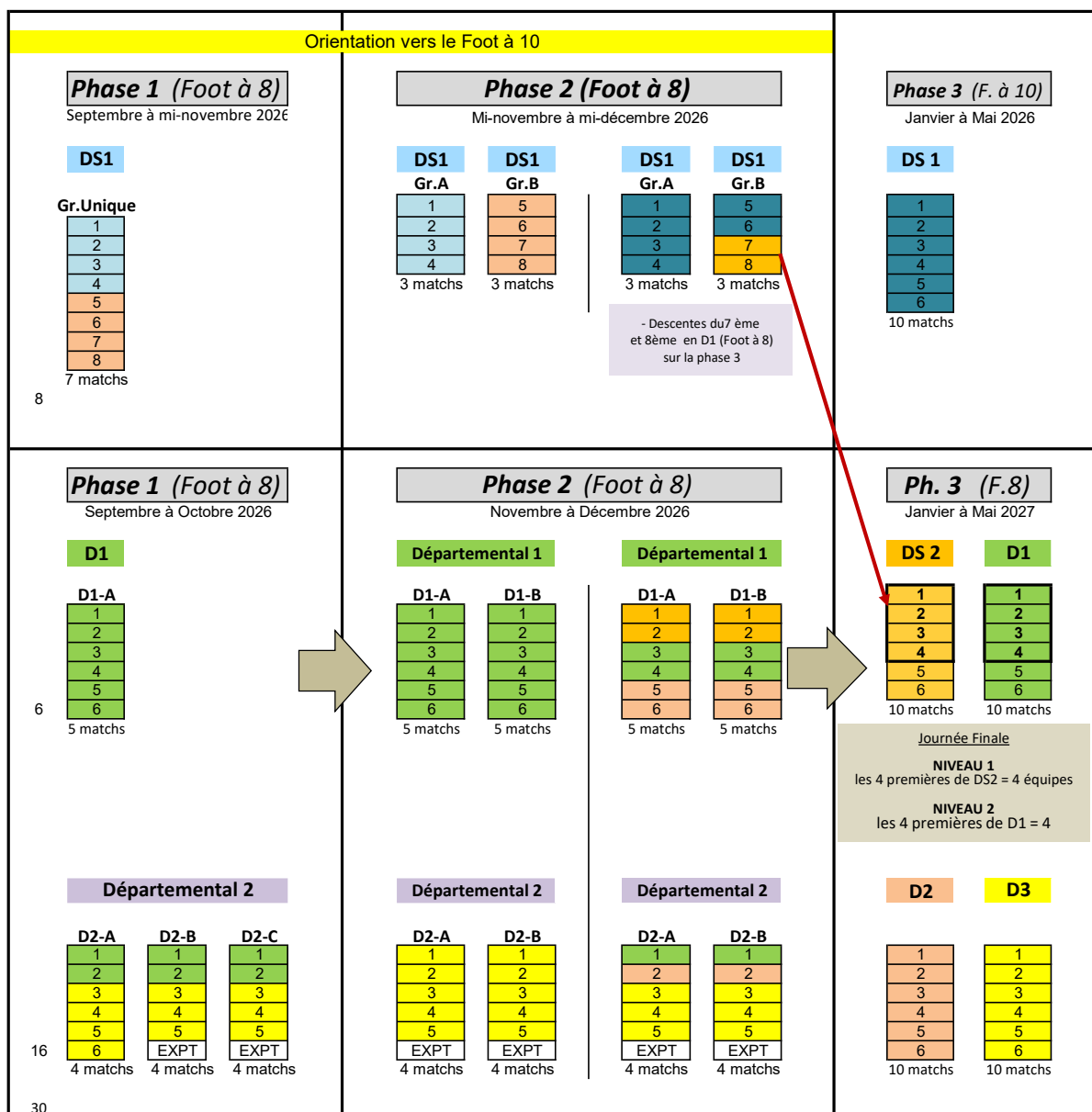


Architecture U15F... (exemple avec 30 équipes)



Règlement

* GROUPE / Règles de Classement

Le classement final d'un groupe sera établi avec les points obtenus lors des rencontres (voir site du District).
2 équipes à égalité seront départagées :

- 1- En cas d'égalité, priorité sera donnée à une équipe 1 (ou GJ 1) sur une entente composée exclusivement d'équipes 1, ou équipe 2 (ou GJ 2) ou équipe 3 (ou GJ 3), à une entente composée exclusivement d'équipes 1 sur une équipe 2 (ou GJ 2) ou équipe 3 (ou GJ 3), ou 4 (ou GJ 4), etc...
- La notion d'équipes 1, 2 et suivantes est indépendante de la numérotation officielle donnée aux équipes, laquelle est contrainte par le système d'information FFF.
- Ainsi, est dite équipe 1 l'équipe engagée au plus haut niveau de la catégorie d'âge concernée, et ainsi de suite.
- 2- Si l'égalité subsiste, il sera établi un classement particulier suivant les points obtenus au cours des matchs disputés entre elles par les équipes à égalité.
- 3- Si l'égalité subsiste, la différence de buts marqués et encaissés au cours des rencontres disputées entre ces équipes les départagera.
- 4- Si l'égalité subsiste toujours, il sera tenu compte de la différence des buts marqués et encaissés par ces équipes dans la poule de class.
- 5- Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte de la meilleure attaque dans la poule de classement.
- 6- Si l'égalité subsiste toujours, priorité sera donnée au club dont l'équipe inférieure sera la mieux classée hiérarchiquement.
- 7- Si l'égalité subsiste toujours, un tirage au sort départage les équipes 1.

Accessions et rétrogradations en fin de phase entre les équipes de même division

- 1- Classement des équipes en fonction du nombre de points acquis par chacune d'elles dans leur poule géographique comportant le même nombre de participants. Si ce n'est pas le cas, un ratio est effectué : quotient des points acquis par le nombre effectivement par l'équipe dans le championnat concerné.
- 2- Si l'égalité subsiste, priorité sera donnée à une équipe 1 (ou GJ 1) sur une entente composée exclusivement d'équipes 1, ou équipe 2 (ou GJ 2) ou équipe 3 (ou GJ 3), à une entente composée exclusivement d'équipes 1 sur une équipe 2 (ou GJ 2) ou équipe 3 (ou GJ 3), à une équipe 2 (ou GJ 2) sur une équipe 3 (ou GJ 3) ou 4 (ou GJ 4), etc...
- 3- Si l'égalité subsiste, classement en fonction du goal average de chaque équipe concernée acquis dans la poule géographique (différence entre le nombre de buts marqués et le nombre de buts encaissés). Toutefois, en cas de poules comportant un nombre différent de participants, un ratio est effectué : quotient de la différence de buts par le nombre de matchs.
- 4- Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte de la meilleure attaque dans la poule de classement. Toutefois, en cas de poules comportant un nombre différent de participants un ratio est effectué : quotient du nombre de buts marqués par le nombre de matchs.
- 5- Si l'égalité subsiste toujours, priorité sera donnée au club ayant le plus grand nombre de licenciés pouvant évoluer dans l'équipe concernée (hors licenciés en surclassement). A titre d'exemple : équipe U15, licenciés U15 et U14.
- 6- Si l'égalité subsiste toujours, un tirage au sort départage les équipes